

Cette étape consiste à sélectionner des cibles d'ODD à aborder dans un contexte spécifique de la migration ainsi qu'à adapter la formulation globale des cibles afin qu'elles correspondent mieux au contexte.



Les parties prenantes doivent être engagées dans cette étape par le biais d'une consultation active.

Un vaste éventail de cibles des Objectifs de développement durable (ODD) sont liées à la migration et couvrent un grand nombre de sujets divers dans l'ensemble des secteurs. Il n'est pas possible d'aborder toutes ces cibles en même temps, et toutes ne sont pas nécessairement pertinentes. Chaque région locale ou pays présente un contexte spécifique de la migration, dans lequel certaines cibles sont plus importantes que d'autres. Par conséquent, l'objectif est d'établir la priorité des cibles des ODD qui portent sur des sujets et objectifs clés pertinents dans le cadre de la migration et du développement, en vue de faciliter la réalisation de progrès dans les questions les plus importantes pour une région locale ou un pays donné(e).

Il est possible d'entreprendre cette étape en organisant des consultations multipartites. Celles-ci permettront d'identifier et d'évaluer les objectifs en matière de migration et de développement dans le contexte du Programme 2030 afin d'établir la priorité des cibles des ODD et, dans certains cas, de les adapter.

1 Hiérarchiser les ODD prioritaires et leurs cibles

Les organes de mise en œuvre doivent décider d'un certain nombre de cibles à traiter. Un nombre réaliste de cibles doit être sélectionné, en fonction des capacités et des ressources des acteurs et de l'étendue globale de l'activité liée aux ODD. Des consultations peuvent être menées aux fins suivantes :

- Évaluer la situation de la migration dans la région ou le pays relativement à le Programme 2030
- Choisir une sélection de cibles d'ODD à traiter concernant la migration.

Les organes de mise en œuvre doivent déterminer comment optimiser l'efficacité de la structuration des consultations. Les organes de mise en œuvre peuvent décider d'organiser une ou plusieurs consultations, selon le contexte et les besoins. Par exemple, des consultations individuelles pourraient être menées dans différentes régions d'un pays. Si plusieurs consultations sont tenues, il faut veiller à synthétiser les discussions et les produits de manière inclusive.

Pour mener à bien la définition des priorités, il est essentiel de tenir compte des avis des différents groupes de parties prenantes. Ceci permettra d'obtenir des résultats plus complets et plus solides en matière de définition des priorités et contribuera à renforcer l'appropriation globale du processus de mise en œuvre des ODD dans son ensemble. Les consultations doivent être verticalement et horizontalement in-



clusives, en impliquant différents ministères et niveaux du gouvernement, et doivent veiller à intégrer les acteurs qui participent aux plans de développement existants à l'échelle locale ou nationale. Les représentants de l'agence de statistique compétente doivent être intégrés afin qu'ils puissent soumettre des commentaires sur les possibilités de suivi de certains sujets. Les séances doivent également impliquer des acteurs non étatiques, y compris les organisations de la société civile telles que les groupes de migrants. S'il n'est pas possible de les impliquer tous directement dans les séances de consultation, la contribution de parties prenantes sélectionnées pourrait être sollicitée dans le cadre d'entretiens ou de déclarations écrites.

Les consultations doivent aborder les objectifs en matière de migration et de développement pour la région ou le pays et établir les cibles prioritaires en fonction de ces objectifs.

ÉTUDE DE CAS : ARMÉNIE



Le service statistique arménien de la République d'Arménie a organisé un atelier en novembre 2016 afin de déterminer les cibles des ODD à traiter en priorité. Cette sélection a été effectuée lors de discussions avec des participants du gouvernement, de la société civile, du monde académique et d'autres. Les parties prenantes ont mené un examen critique des cibles des ODD relativement aux questions relevant de la migration et du développement en Arménie. Une liste des cibles prioritaires a été dressée.

 Voir l'étude de cas complète → p. 125

Outils de définition des priorités

Divers outils sont disponibles pour soutenir le processus de définition des priorités. Étant donné que, souvent, des outils individuels ne fournissent pas d'orientations complètes, il est préférable d'utiliser plusieurs outils simultanément.

- **Outil: Le Guide de discussion sur la définition des priorités** peut être utilisé pour contribuer à orienter les discussions lors des consultations.
- **Outil: Les principes de définition des priorités** peuvent être utilisés pour assurer une réflexion stratégique lors du choix de cibles.
- La **corrélation complète entre les cibles des ODD et la migration** présente une liste de chaque objectif et cible et leur pertinence relativement à la migration. Les acteurs pourraient utiliser cette liste pour définir directement les priorités dans les cibles et/ou pour choisir des cibles en fonction de leur pertinence.
- La **Section 1** de ce guide présente les liens directs et indirects entre les ODD et leurs cibles et la migration, organisés par thème.
- **Divers outils des Nations Unies**, y compris ceux de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) qui figurent dans cette section, l'évaluation rapide intégrée du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD, 2017, ERI, p. 86) et l'outil «SDG Accelerator and Bottleneck Assessment» (ABA - évaluation des accélérateurs et des goulets d'étranglement dans le cadre des ODD), qui tous peuvent aider à déterminer les domaines de la migration et du développement sur lesquels se focaliser.



OUTILS DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS

Cadre de gouvernance des migrations : Les organes de mise en œuvre peuvent utiliser le Cadre de gouvernance des migrations de l'OIM pour évaluer les aspects de la migration à traiter en priorité (OIM, 2015). Étant donné que le Cadre de gouvernance des migrations couvre des éléments essentiels de la gestion de la migration, les gouvernements peuvent l'utiliser pour identifier les domaines nécessitant une amélioration et en dresser la priorité. Les organes de mise en œuvre peuvent utiliser le Cadre de gouvernance des migrations pour conceptualiser les domaines prioritaires et/ou, si la cible 10.7 fait partie des priorités, il est possible d'utiliser le Cadre pour examiner les éléments de cette cible qui sont les plus importants à l'échelle locale ou nationale.

IGM : Si une évaluation a été menée à l'aide des indicateurs de gouvernance des migrations (IGM) de l'OIM, ceux-ci peuvent également être utilisés comme un outil de diagnostic dans le choix des cibles. Élaborés avec l'Economist Intelligence Unit, les IGM constituent un outil permettant aux pays d'évaluer leur gouvernance des migrations relativement à la cible 10.7, de mener un suivi des progrès réalisés dans l'adoption de « politiques migratoires bien gérées » et d'approfondir le dialogue sur la gouvernance des migrations. Les IGM prévoient plus de 90 questions qualitatives visant à mesurer les performances des gouvernements dans six domaines :

- Respect des normes internationales et des droits des migrants, une approche pangouvernementale aux politiques sur la migration
- Engagement avec les partenaires pour résoudre les problèmes de la migration
- Promotion du bien-être socioéconomique des migrants et de la société
- Mesures efficaces sur les dimensions de mobilité des crises
- Garantie que la migration se déroule en toute sécurité, de manière ordonnée et dans la dignité

Cet outil sert de cadre de comparaison des politiques afin d'aider les gouvernements à évaluer leur politique migratoire et à établir des priorités. Le cadre repose sur les invariants politiques, offrant des informations sur les leviers politiques que les pays peuvent utiliser pour renforcer la gouvernance des migrations (il convient de noter qu'il ne vise pas à mesurer les résultats liés aux politiques sur la migration et aux institutions travaillant dans ce domaine). Le cadre peut aider les pays à mener une évaluation complète de leur gouvernance des migrations et à identifier les domaines qui pourraient éventuellement être améliorés. Les IGM ont été appliqués dans près de 40 pays et le seront également dans d'autres par la suite.

Le Cadre de gouvernance des migrations et les IGM sont particulièrement pertinents pour les organes de mise en œuvre au niveau national. Lorsqu'il existe un profil migratoire récent dans un pays, le Cadre peut également orienter la discussion sur l'établissement des cibles prioritaires. Les sections des profils migratoires qui examinent l'impact de la migration dans le pays sur certains domaines du développement tels que la santé et l'environnement peuvent être très utiles pour identifier les domaines prioritaires.

COCM : Pour les organes de mise en œuvre travaillant dans le cadre de crises migratoires, le Cadre opérationnel de l'OIM en cas de crise migratoire (COCM) peut être utile⁷. Les crises migratoires dans ce contexte comprennent toute catastrophe ou situation d'urgence, pourraient être soudaines ou démarrer lentement, découler de causes naturelles ou générées par l'homme et survenir à l'intérieur du pays ou au-delà de ses frontières. Ce cadre d'analyse et de planification est utilisé en soutien aux gouvernements afin qu'ils puissent mieux se préparer aux crises migratoires, y intervenir et s'en relever, et contribue aux objectifs de bonne gouvernance des migrations prévues dans le Cadre de gouvernance des migrations. Les organes de mise en œuvre peuvent utiliser le COCM pour les aider à élaborer des interventions dans le cadre de la cible 10.7 et d'autres cibles d'ODD s'ils souhaitent examiner les dimensions de mobilité d'une crise.

Perspective axée sur les objectifs ou thématique

Les organes de mise en œuvre pourraient envisager de considérer leurs priorités en adoptant une perspective axée sur les objectifs ou thématique. Une perspective axée sur les objectifs consiste à sélectionner des Objectifs de développement durable pertinents et à choisir directement leurs cibles, et une perspective thématique implique l'examen préalable de différents sujets liés à la migration, puis la détermination des cibles pertinentes. Par exemple, si le champ d'application d'un projet indépendant est axé sur un aspect spécifique tel que les enfants migrants, il est possible de démarrer en se focalisant sur ce sujet, puis d'identifier les cibles pertinentes dans le cadre d'objectifs divers (perspective thématique). Si un programme d'intégration plus étendu est mené relativement à l'objectif 3 concernant la bonne santé et le bien-être, certaines cibles de cet objectif pourraient être identifiées, par exemple, la cible 3.8 sur la couverture de santé universelle (perspective axée sur les objectifs). Comme l'indique la Section 1, il est important de savoir que les objectifs et les cibles se recoupent souvent. Étant donné que les acteurs peuvent choisir l'une ou l'autre approche ou les combiner en fonction de leur contexte et de l'intérêt qu'ils portent à la migration et au développement, il est recommandé que les acteurs mènent un contrôle croisé avec les autres objectifs pour déterminer les cibles pertinentes.

Coordination, examen et approbation

Si ce processus se déroule indépendamment d'autres processus de mise en œuvre des ODD, les organes de mise en œuvre doivent assurer une coordination avec ces autres processus pour garantir une cohérence, tant dans les modalités de sélection des cibles que dans les cibles qui sont effectivement choisies. La liste des cibles prioritaires liées à la migration doit être examinée avec d'autres organes de mise en œuvre afin d'assurer une cohérence avec leurs objectifs en matière d'ODD et avec leurs domaines d'intérêt. Il faut également veiller à assurer une coordination avec tous les processus de mise en œuvre des ODD spécifiques à certains secteurs, par exemple, au sein du ministère de la Santé ou de l'Éducation.

Quelle que soit l'approche adoptée, la liste finale de cibles prioritaires doit être approuvée par tous les acteurs impliqués. Les organes de mise en œuvre pourraient synthétiser les discussions tenues lors des consultations ou les réponses écrites pour dresser une liste des cibles prioritaires proposées, et celles-ci pourraient ensuite être soumises à l'approbation finale de toutes les parties prenantes concernées. Alternativement, cette approbation pourrait se dérouler dans le cadre d'un atelier de validation. Suite à l'approbation de tous les acteurs impliqués, une liste des cibles prioritaires finales et de l'ensemble des produits et des discussions doit être synthétisée sous forme de document et rendue publique.

2 Adapter les cibles des ODD

Les organes de mise en œuvre pourraient décider d'adapter les cibles prioritaires. Cela consiste à élaborer des formulations locales ou nationales des cibles pour qu'elles soient mieux adaptées au contexte. Il convient de noter qu'il ne s'agit pas d'une étape obligatoire, car les objectifs spécifiques que les organes de mise en œuvre se sont fixés dans le cadre des cibles peuvent se refléter dans les indicateurs (voir la section « Suivi et établissement de rapports »).

L'adaptation des cibles pourrait être menée dans les circonstances suivantes :

- Une cible reflète un sujet sur la migration et le développement qui est important pour une région ou un pays, mais dont l'objectif n'est pas directement applicable. Par exemple, certains pays pourraient déjà prévoir des coûts de transferts d'envois de fonds de moins de 3%, atteignant ainsi la cible 10.C, mais toujours souhaiter se focaliser sur un aspect différent des envois de fonds tel que l'augmentation de leur utilisation en faveur du développement. Par conséquent, l'organe de mise en œuvre pourrait choisir la cible 10.C et l'adapter de façon à refléter cet objectif.
- Une cible reflète un objectif global, et le gouvernement a un objectif plus spécifique. Par exemple, les organes de mise en œuvre pourraient accorder la priorité à la cible 10.7 et l'adapter pour refléter certains aspects prioritaires de la gouvernance des migrations tels que le renforcement des processus de traitement des demandeurs d'asile ou l'amélioration de l'intégration. Les organes de mise en œuvre pourraient également accorder la priorité à la cible 8.7 ou 16.2 concernant la traite des personnes et adapter de manière à souligner un type pertinent de traite des personnes tels que le trafic illicite de la main-d'œuvre dans un secteur particulier.
- L'organe de mise en œuvre souhaite ajouter des cibles intermédiaires pour réaliser des progrès incrémentiels dans certains domaines avant 2030. Cet exercice pourrait mieux convenir dans le cas de cibles quantitatives. Par exemple, un organe de mise en œuvre accorde la priorité à la cible 10.C et crée des cibles intermédiaires reflétant les objectifs de réduction des coûts des envois de fonds à 9% d'ici 2020, à 6% d'ici 2025 et à 3% d'ici 2030.

Les organes de mise en œuvre pourraient décider de n'adapter qu'une partie de leurs cibles prioritaires et des conserver les autres telles quelles. Lorsque des cibles sont adaptées, elles doivent refléter les changements nécessaires tout en restant aussi proches que possible de la formulation globale. Toute adaptation apportée à des cibles doit être faite dans le cadre des mêmes processus multipartites que la définition des priorités, et les versions finales des cibles doivent être soumises au même processus d'examen et d'approbation.



Première partie: Discussion sur le contexte de la migration

Discuter des sujets liés à la migration et au développement qui sont les plus importants dans le contexte local/national.

Les questions à aborder pourraient comprendre les suivantes:

- Quels sont les principaux problèmes en matière de migration et de développement qu'il faut résoudre à l'échelle locale/nationale, et pourquoi? Quel est le lien entre ces problèmes et les questions touchant à la migration et au développement au niveau local/national (ou autre)?
- Quelles sont les principales difficultés qui se posent dans le cadre de la migration et du développement à l'échelle locale/nationale?
- Quelles sont les principales possibilités qu'offrent la migration et le développement à l'échelle locale/nationale?
- Quels sont les problèmes qui pourraient émerger dans le cadre de la migration et du développement d'ici 2030 à l'échelle locale/nationale? Quels sont les principaux problèmes qui pourraient survenir au cours des cinq prochaines années? Qu'en est-il des cinq années après cette période? Quel est le lien entre ces problèmes et les questions touchant à la migration et au développement au niveau local/national (ou autre)?

Deuxième partie: Discussion sur la définition des priorités

Discuter du nombre convenu de cibles des ODD à traiter en priorité, en fonction de la discussion précédente. Les participants aux consultations peuvent discuter et sélectionner des cibles parmi toutes celles qui sont possibles. Cette approche pourrait être adoptée si plusieurs sessions sont prévues, car il pourrait être difficile d'établir des priorités en une seule session. Compte tenu du vaste éventail d'objectifs et de cibles liés à la migration, pour intégrer le processus, une liste courte des cibles à aborder lors des sessions, présélectionnées par l'organe de mise en œuvre, pourrait être remise aux participants. Alternativement, les organes de mise en œuvre pourraient demander aux participants de fournir des commentaires écrits sur les cibles proposées avant les sessions pour en discuter. Ceci pourrait être utile dans le cadre de l'engagement auprès des organisations de la société civile, où il pourrait être demandé à chaque organisation de soumettre un commentaire écrit sur les cibles qui, selon elle, sont les plus importantes. Les questions à aborder pour chaque cible pourraient comprendre les suivantes:

- Pourquoi cet aspect doit-il être une priorité?
- Comment cela s'applique-t-il aux questions locales/nationales liées à la migration et au développement?
- Quelles sont les questions secondaires sur la migration et le développement méritant une attention à l'échelle locale/nationale qui en découlent?
- Si la 10.7 est envisagée, quels aspects sont les plus importants à traiter à l'échelle locale/nationale?
 - Capacités institutionnelles
 - Droits des migrants
 - Migration sûre et ordonnée
 - Gestion de la migration de travail
 - Coopération régionale et internationale et autres partenariats
- Comment les questions liées à la migration et au développement dans le cadre de cette cible pourraient-elles évoluer avant 2030 à l'échelle locale/nationale?
- Quelles sont les principales difficultés qui se posent pour les traiter à l'échelle locale/nationale?
- Quelles ressources supplémentaires sont nécessaires pour les traiter à l'échelle locale/nationale?
- Quel est le lien entre cette cible et les plans de développement pertinents locaux/nationaux et d'autres?
- Existe-t-il des questions concernant la migration et le développement à l'échelle locale ou nationale qu'il faut traiter et qui ne sont pas reflétées dans les cibles choisies? Comment pourrait-on les intégrer?





Applicabilité

Identification des cibles d'ODD qui sont particulièrement importantes dans un contexte local ou national, en tenant compte de sa situation et de ses objectifs en matière de migration et de développement et en identifiant les questions secondaires présentant un intérêt particulier dans le cadre de ces cibles.

Liens

Établissement de liens explicites entre les cibles et les plans et stratégies pertinents à l'échelle locale et nationale, en s'assurant que les objectifs prévus dans ces cibles sont pris en compte et en les cartographiant, dans la mesure du possible. Ceci comprend également l'établissement de liens avec les cadres pertinents des Nations Unies qui correspondent déjà aux priorités nationales, tels que les Plans-Cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Il est essentiel de relier l'exercice de définition des priorités aux plans de développement pertinents, car cela peut contribuer à étendre l'adhésion des parties prenantes, à renforcer les résultats des objectifs de développement aux niveaux local/national et, de manière générale, à instaurer une cohérence politique. Il faut également tenir compte des liens avec les actions pertinentes dans le Pacte mondial pour les migrations qui seront menées en priorité.

Impact

Reconnaître lorsque l'accomplissement de progrès dans un aspect spécifique de la migration et du développement pose un enjeu considérable et nécessaire pour le pays au niveau local ou national et les aspects dans lesquels l'impact serait le plus important. Il est nécessaire d'examiner les synergies potentielles et les compromis entre les cibles sélectionnées et d'autres, qu'elles soient liées à la migration ou non. Comme indiqué ci-dessus, l'intégration de la migration dans la mise en œuvre de certaines cibles peut avoir des retombées positives dans d'autres domaines; ces retombées et tout compromis potentiel doivent être identifiés et pris en compte.

Considérations pour l'avenir

Adopter une perspective avant-gardiste pour examiner les besoins et les cas de figure possibles de la région ou du pays en matière de migration et de développement d'ici 2030 et pour y répondre. Cette perspective permet d'assurer l'identification des objectifs émergents possibles et l'établissement de leur niveau de priorité.

Reconnaissance des contraintes

Identifier et examiner toutes les difficultés ou les limitations susceptibles de compromettre la réussite des interventions et mener un examen des capacités réellement disponibles pour atteindre les cibles.



Migration

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2015 Cadre de gouvernance des migrations. OIM, Genève.
- n.d. Indicateurs de gouvernance des migrations. Centre d'analyse des données sur la migration dans le monde de l'OIM. OIM, Genève. Disponible (en anglais) sur le site: <http://gmdac.iom.int/migration-governance-indicators>.
- n.d. «Migration & 2030 Agenda: Armenia Project Report» (La migration et le Programme 2030: rapport du projet de l'Arménie). Document interne, OIM, Genève.

Organisation internationale pour les migrations et Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD)

- n.d. Registre des profils migratoires. Disponible (en anglais) sur le site: www.gfmd.org/pfp/policy-tools/migration-profiles/repository.

Groupe mondial sur la migration (GMG)

- 2010 Analyse et évaluation de la situation, et méthode d'identification des objectifs et des priorités stratégiques. Dans «*Mainstreaming Migration into Development Planning: A handbook for policy-makers and practitioners*» (L'intégration de la migration dans la planification du développement: un manuel à l'attention des responsables politiques et des praticiens). GMG, n.p.

Généralités

Sustainable Development Solutions Network (SDSN)

- 2017 «*SDG Index and Dashboards 2017 Report*» (Rapport 2017 sur les indices et les tableaux de bord des ODD) SDSN, n.p. Disponible (en anglais) sur le site: www.sdgindex.org.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

- 2016 Conduite d'une évaluation des besoins pour définir les priorités et décentraliser les ODD. Dans «*Feuille de route pour décentraliser les ODD: mise en œuvre et suivi au niveau infranationale*». PNUD, New York.
- 2017 «*Rapid Integrated Assessment (RIA) Tool to facilitate mainstreaming of SDGs into national and local plans*» (Outil d'évaluation rapide intégrée (ERI) pour faciliter l'intégration des ODD dans les plans nationaux et locaux). PNUD, New York.
- 2017 «*SDG Accelerator and Bottleneck Assessment*» (Évaluation des accélérateurs et des goulets d'étranglement dans le cadre des ODD). PNUD, New York.
- 2017 Section B3: Adaptation des ODD aux contextes nationaux, infranationaux et locaux. Dans «*Intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030: note d'orientation à l'intention des équipes de pays des Nations Unies*». GNUD, New York.

